

br/

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

Société par Actions Simplifiée - 4 JUL. 2008

60851
"A LA DAUPHINE" DE DÉPOT

Capital social : 38.113 Euros
Siège social : PARIS (75007) boulevard Saint Germain n° 237
R.C.S. PARIS B 562 130 930
N° de Gestion : 1956 B 13093
SIRET : 562 130 930 00018
Code Activité : 6820 B

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2008

L'an deux mil huit,
Et le seize juin,
A dix heures,

Les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée "A LA DAUPHINE" au capital de 38.113 €, divisé en 1.250 actions, ayant son siège à PARIS (75007) boulevard Saint-Germain n° 237,

Se sont réunis au siège social en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE annuelle, sur la convocation faite par la Présidente par lettre simple en date du 28 avril 2008 adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant.

L'assemblée est présidée par Madame Jeannine DELMAS, Présidente de la Société.

Monsieur Guy DELMAS, actionnaire présent et acceptant est appelé comme scrutateur.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième du capital social.

Madame la Présidente constate l'absence de la Société "IN EXTENSO PICARDIE ILE DE FRANCE", (nouvelle dénomination de la Société "EXCOM") Commissaire aux Comptes convoqué, laquelle s'est excusée de ne pouvoir assister à ladite Assemblée.

L'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente met à la disposition des actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Elle dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2006,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport de la Présidente,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions.

La Présidente fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article "XVIII" des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été communiqués aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice,
- Affectation du résultat,
- Quitus à la Présidente de la Société et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et d'un Commissaire aux Comptes Suppléant pour les exercices 2008 à 2013 inclus,
- Questions diverses.

Puis, Madame la Présidente donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Elle donne ensuite lecture :

- du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Madame la Présidente déclare la discussion générale ouverte.

Après un bref débat entre les membres de l'Assemblée sur la gestion de la Société, personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :
 - la lecture du rapport de gestion de la Présidente sur l'exercice clos le 31 décembre 2007,
 - la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,
 Approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que l'exercice clos le 31 décembre 2007 se solde par un bénéfice net comptable de 27.259,29 € qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

. 5% au compte « Réserve Légale »	1.362,96 €
. et le solde soit	25.896,33 €
au compte « Autres Réserves »	

	<u>27.259,29 €</u>

En conformité de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est ici précisé qu'il a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices les dividendes suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Par action</u>
2004	néant	néant
2005	néant	néant
2006	45.000 €	36 € taux de réfaction 40%

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables, décide de procéder à la mise en distribution d'une somme de QUARANTE MILLE EUROS (40.000 €) prélevée sur le compte "Autres Réserves".

Le dividende net à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à TRENTE DEUX EUROS (32,00 €) par action et sera payable au siège social à compter de ce jour.

En conformité de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende distribué est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à Madame Jeannine DELMAS quitus de ses fonctions de Présidente pour l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale donne également quitus au Commissaire aux Comptes de l'exécution de sa mission pour l'exercice 2007.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que par la tenue de la présente assemblée prennent fin les mandats de Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant assumés respectivement par la Société "IN EXTENSO PICARDIE ILE DE FRANCE" (nouvelle dénomination de la Société "EXCOM") et Monsieur Didier THIBAULT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire pour les exercices 2008 à 2013 inclus :

- Monsieur Philippe EVEZARD demeurant à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100) allée des Noisetiers n°4,

De nationalité française et né le 4 novembre 1955 à PARIS (75016)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Monsieur Philippe EVEZARD exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la Loi.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme à en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant pour la durée du mandat de Monsieur Philippe EVEZARD :

- Monsieur Jean ROI demeurant à LEVALLOIS PERRET (92300) rue Anatole FRANCE, n°90.

. De nationalité française et né le 9 août 1938 à BOIS COLOMBES (92270).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean ROI exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la Loi.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

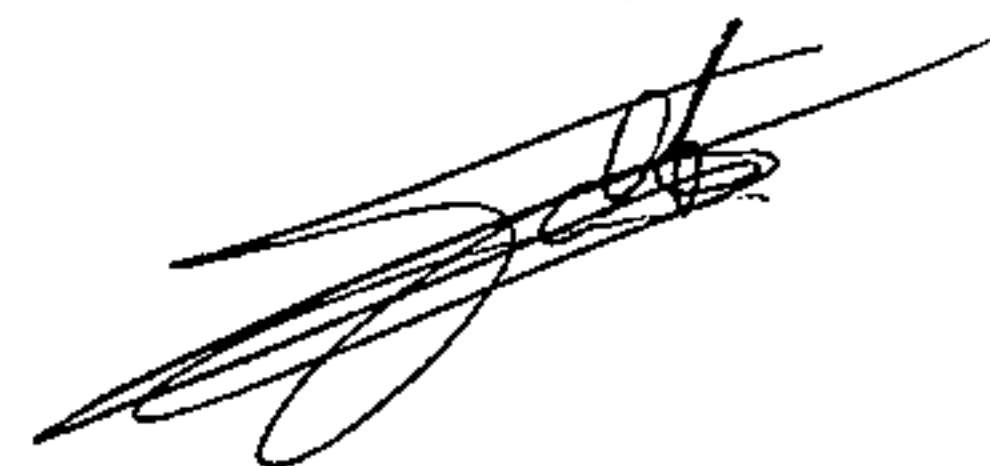
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures,
Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

La Présidente
Madame Jeannine DELMAS



Un Scrutateur
Monsieur Guy DELMAS



PETITES AFFICHES	GCLI	GGDO	Observations	
Email	X	P007270		
N°insertion	Département	Rubrique	Date de parution	Nombre de justificatifs
	75	228	040708	8
La société PETITES AFFICHES, 2, rue Montesquieu 75041 Paris Cedex 01 (Tél. : 01 42 61 56 14 / Fax : 01 47 03 92 02 / Email : annonces@petites-affiches.com) atteste avoir reçu la présente annonce pour insertion dans son journal à la date de parution mentionnée ci-dessus. 				

Société par Actions Simplifiée

"A LA DAUPHINE"

Capital social : 38.113 Euros
Siège social : PARIS (75007) boulevard Saint Germain n° 237
R.C.S. PARIS B 562 130 930
N° de Gestion : 1956 B 13093

Aux termes de l'Assemblée Générale ordinaire du 16/06/2008,

Il a été pris acte de la fin des fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire et suppléant assumées respectivement par la Société "EXCOM" et Monsieur Didier THIBAUT

Monsieur Philippe EVEZARD, demeurant à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100) allée des Noisetiers n°4, a été nommé Commissaire aux Comptes Titulaire aux lieu et place de la Société EXCOM.

Et, Monsieur Jean ROI, demeurant à LEVALLOIS PERRET (92300) rue Anatole France n°90, a été nommé Commissaire aux Comptes Suppléant pour la durée du mandat de Monsieur Philippe EVEZARD, Commissaire aux Comptes Titulaire.